



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/47/150
31 mars 1993

Quarante-septième session
Point 78, b de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/47/718/Add.3)]

47/150. Intensification de l'action des Nations Unies face aux problèmes alimentaires mondiaux et à la famine

L'Assemblée générale,

Prenant note de la résolution 1992/32 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1992, ainsi que des décisions adoptées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa dix-huitième session 1/,

Prenant acte du rapport du Comité ad hoc chargé de l'examen du Conseil mondial de l'alimentation 2/,

Profondément préoccupée par la gravité de la situation alimentaire mondiale, en particulier par les problèmes de plus en plus aigus de la famine et de la malnutrition,

Soulignant que les Nations Unies doivent d'urgence intensifier et mieux coordonner leur action face aux problèmes alimentaires mondiaux et à la famine,

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément no 19 (A/47/19), première partie.

2/ A/47/19/Add.1.

/...

Insistant sur l'importance croissante de directives intergouvernementales dans ce domaine,

Notant avec préoccupation que le Conseil mondial de l'alimentation a lui-même admis que, malgré ses efforts, il n'a pu s'acquitter entièrement du rôle de direction et de coordination que ses fondateurs avaient prévu pour lui,

1. Affirme qu'il importe au plus haut point de prendre les dispositions les plus efficaces possibles pour diriger et coordonner l'action des Nations Unies face aux problèmes alimentaires mondiaux et à la famine;

2. Souligne qu'il faut examiner le rôle du Conseil mondial de l'alimentation et la façon dont il pourrait remplir au mieux son mandat et ses fonctions dans le cadre plus large de la restructuration d'ensemble des activités économiques et sociales du système des Nations Unies;

3. Décide que ces questions seront traitées dans le cadre des délibérations sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes à la reprise de sa quarante-septième session et, dans ce contexte, invite le Conseil mondial de l'alimentation à poursuivre ses efforts pour arriver à un accord sur les mesures qu'il conviendrait de prendre et à lui communiquer toutes conclusions auxquelles il parviendrait.

92^e séance plénière
18 décembre 1992